

CHARLES MOLETTE
Docteur ès lettres

Directeur au Centre de recherches
d'histoire religieuse
(Institut Catholique de Paris — CNRS).

Président de l'Association des
Archivistes de l'Eglise de France

L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'EGLISE DE FRANCE

Peu après sa fondation, l'Association des archivistes de l'Eglise de France a eu l'occasion de prendre un premier contact en Pologne avec des spécialistes de la recherche historique et archivistique dans le domaine de l'histoire religieuse: soit à l'A.T.K., soit à K.U.L., soit avec les divers groupes de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines polonaises. C'était en mars-avril 1974 dans le cadre d'échanges universitaires entre le Centre de recherches d'histoire religieuse (Institut Catholique de Paris — C.N.R.S.) et l'Institut de géographie historique (K.U.L.). A cette heure le 1er bulletin de la toute nouvelle Association des archivistes de l'Eglise de France venait de sortir.

D'autres contacts ont pu être pris à Milan, à l'occasion du Xème Congrès de l'Associazione archivistica ecclesiastica. Et c'est alors qu'a pu être envisagée, d'une façon toute informelle d'ailleurs, une collaboration scientifique internationale, qui, dans le respect du caractère propre de chaque situation nationale, puisse être utile à la cause qui rassemblait les diverses représentations.

Cette collaboration vient déjà de prendre une forme très concrète pour ce qui concerne les sources franco-polonaises de l'histoire religieuse. A l'occasion, en effet, des journées de travail du Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines françaises (11-12 octobre 1975) et de la session de l'Association des archivistes de l'Eglise de France (13-14 octobre 1975), a pu se tenir à Paris un Colloque franco-polonais de recherches sur les sources de l'histoire religieuse. Ce colloque franco-polonais était organisé sous le patronage — obtenu par l'intermédiaire du Centre de recherches d'histoire religieuse — du Secrétariat d'Etat aux Universités. Les actes de ce colloque vont paraître prochainement.

Le moment semble donc opportun de présenter un peu plus amplement l'Association des archivistes de l'Eglise de France. Cette association, fondée le 19 septembre 1973, a une préhistoire, une histoire et des projets. Tels seront les trois points de cet exposé.

I. PREHISTOIRE DE L'ASSOCIATION

L'Association des archivistes de l'Eglise de France a une préhistoire. Sans parler du travail accompli dans le passé le plus lointain, je me bornerai à évoquer les efforts plus récents, puisque c'est tout récemment qu'est née notre Association. Il est possible de dire qu'elle provient de la conjonction de deux éléments: d'une part, un intérêt renouvelé pour les sources de l'histoire religieuse de la France; et, d'autre part, une situation de plus en plus inquiétante pour ces mêmes archives.

A. UN INTERÊT RENOUVELÉ POUR LES SOURCES DE L'HISTOIRE RELIGIEUSE DE LA FRANCE

Il est notable, en effet, que les sources de l'histoire religieuse de la France ont suscité un intérêt renouvelé depuis une trentaine d'années. Les raisons en sont multiples.

Il y a eu tout d'abord des soucis, pastoraux qui, devant la déchristianisation dont on prenait de plus en plus conscience, ont provoqué des études de sociologie religieuse: les premières recherches menées dans ce domaine se sont développées en symbiose avec le renouveau pastoral, puis missionnaire qui marque les orientations apostoliques de l'Eglise de France. Dès 1960, le chanoine Boulard constituait, avec le doyen Gabriel Le Bras, une petite commission officieuse dont le travail aboutissait à une note diffusée le 14 novembre 1961 par le Secrétariat de l'Episcopat français et adressée aux titulaires de tous les évêchés.

Il y a eu aussi des travaux universitaires qui se sont multipliés: non seulement en ce qui concerne la vie des hommes et des institutions, non seulement en ce qui concerne les rapports entre l'Eglise et l'Etat, mais encore en ce qui concerne les mouvements qui manifestent la vitalité propre de l'Eglise. C'est ainsi que le catholicisme social, puis de grands mouvements d'apostolat des laïcs, ont trouvé leurs historiens dans d'importants travaux publiés depuis la seconde guerre mondiale. Et l'Université a aussi réservé un accueil attentif à des travaux de re-

cherche historique sur les sources, ou tel ou tel aspect de la vie, de l'une ou l'autre des congrégations religieuses.

Il faut aussi mentionner l'intérêt que ces recherches et ces travaux ont provoqué chez les archivistes de l'Etat, qui ont consacré leur 10^{ème} Congrès annuel, tenu à Nîmes en juin 1962, au problème des archives religieuses. Et le 20 mars 1963 paraissait le numéro de „La Gazette des Archives” du 4^{ème} trimestre 1962, consacré à cette question. Cette publication contenait des exposés présentés au Congrès de Nîmes, notamment ceux de MM. Duboscq (sur les archives diocésaines et paroissiales) et Mahieu (sur les archives des congrégations).

Dans ce contexte français, une enquête a été entreprise en 1964 — 1965 du côté des archives diocésaines, sous les auspices de la Société d'histoire ecclésiastique de la France; dans le n^o150, de janvier-juin 1967 de la „Revue d'histoire de l'Église de France”, a paru un „premier bilan de l'enquête sur les archives diocésaines”. Cette enquête a abouti au Guide des archives diocésaines françaises, publié par Jacques Gadille en 1971.

Du côté des congrégations religieuses, il fallait arriver à un effort semblable à celui qui avait été accompli du côté des archives diocésaines. Mais l'entreprise concernait un ensemble de fonds numériquement dix fois plus important que celui des archives diocésaines. C'est le mérite de Michel François, actuellement directeur de l'École des Chartes, et de Guillaume de Bertier de Sauvigny, professeur à l'Institut Catholique de Paris, d'avoir perçu le caractère urgent et l'utilité de ce travail, et d'en avoir favorisé la première préparation par un recours au C.N.R.S.

Il est vite apparu que le travail le plus urgent était à faire du côté des congrégations religieuses féminines, qui en France comptent actuellement plus de 100.000 membres.

En effet, les premières enquêtes qui furent menées en ce domaine de 1967 à 1969 révélèrent que les congrégations religieuses féminines sont généralement les plus démunies par suite du manque de personnel qualifié. Les besoins éprouvés dans ce secteur se sont affirmés lors d'une session d'archivistes de congrégations féminines, qui s'est tenue à l'Institut catholique de Paris du 3 au 5 mars 1969. Et, afin de répondre au désir exprimé par une centaine de congrégations, il a été nécessaire de commencer par mettre au point, — en collaboration avec elles et grâce au concours de responsables des Archives nationales ainsi que de quelques archivistes de congrégations particulièrement qualifiés — le cadre de classement paru dans „La Gazette des Archives” du 1^{er} trimestre 1970.

En outre, les congrégations féminines françaises sont au nombre d'environ 400 (dont plus de la moitié sont nées depuis la Révolution). Or les regroupements actuels, les baisses d'effectifs qui, amorcées en 1935, se font sentir sérieusement, et les fermetures de maisons qui en résultent, mettent parfois en péril les traces documentaires du passé (certaines congrégations n'ont même pas conservé tout le travail — cependant important — qu'elles ont fait tout récemment à l'occasion de leur „aggiornamento”).

Il était donc urgent d'aider à la conservation de ces sources de l'histoire religieuse dont certaines sont en péril. Et il était utile d'offrir aux historiens un guide dans leur recours à ces sources documentaires. Tel est le double but du Guide des sources de l'histoire des congrégations féminines françaises de vie active, publié il y a quelques mois par Charles Molette¹.

Du souci qui s'est affirmé à cette occasion au sein des congrégations féminines françaises de vie active sont nées les premières rencontres de ce qui allait devenir le „Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines”. Depuis décembre 1971, quelques religieuses, historiennes ou archivistes, se sont réunies chaque trimestre; de huit qu'elles étaient au début, leur nombre est maintenant passé à près d'une cinquantaine (représentant plus de 45 congrégations différentes). Et désormais, chaque année, un fascicule assez important rend compte de leurs travaux: l'effort dont témoignent ces fascicules rend manifestes l'importance d'une coordination des recherches et l'utilité d'une confrontation des sources documentaires.

Entre-temps, deux autres événements, d'ordre très différent l'un de l'autre, contribuaient aussi à renouveler l'attention à porter aux archives de source ecclésiastique et religieuse. D'un côté, en effet, à Rome venait d'être instituée, puis érigée en personne morale, la Commission pontificale des archives, à laquelle Jean XXIII demandait d'apporter sa contribution à la préparation du concile Vatican II. Et d'autre part, en France, les événements de mai 1968 incitaient le ministère de l'Éducation nationale à constituer une commission permanente des archives, dont le président demandait que, comme pour les établissements de l'enseignement public, fût entrepris, pour les établissements de l'enseignement catholique, un travail de sauvegarde des archives anciennes et de conservation des documents annuellement produits, afin que demain une histoire de l'enseignement, de la pédagogie et de l'éducation, puisse recourir aux sources dont elle aurait besoin.

¹ A cet ouvrage vient d'être décerné, par l'Académie des Sciences morales et politiques, le prix Gabriel Monod, destiné à récompenser le meilleur ouvrage paru dans les trois dernières années sur les sources de l'histoire de France.

Tous ces efforts amenaient à commencer à avoir une vue d'ensemble des sources de l'histoire religieuse de la France. Et il apparaissait que cette situation était grave, parfois dramatique.

B. SITUATION ACTUELLE DES ARCHIVES RELIGIEUSES EN FRANCE

Certes les archives antérieures à la Révolution, qui sont conservées dans les dépôts publics, sont à l'abri des destructions systématiques. Toutefois, sans parler des pertes récentes dues à la seconde guerre mondiale, il faut bien reconnaître qu'elles sont souvent incomplètes. Ainsi, par exemple, il ne reste aucun exemplaire de la bulle *Dudum de fratrum nostrorum consilio* que le pape Clément VI a adressée le 18 août 1349 à plus de douze archevêques de France afin de leur demander de publier l'indulgence du Jubilé de l'Année sainte 1350. Et il est à noter que les archives anciennes qui subsistent sont souvent bien plus riches pour ce qui concerne les procès ou les biens matériels que pour ce qui témoignerait de la vie spirituelle des générations antérieures.

Quant aux archives postérieures à la Révolution, elles se trouvent très souvent exposées par suite du manque de personnel, du manque de locaux et d'un manque d'intérêt assez général de la part des responsables ecclésiastiques et religieux.

À côté du travail remarquable, parfois trop peu connu, effectué par certains archivistes diocésains ou religieux, force est de reconnaître que les destructions actuelles n'épargnent pas toujours les traces documentaires du passé et ne favorisent pas la conservation des documents annuellement produits.

Certes, pour les raisons que nous avons notées plus haut, un progrès a pu être enregistré, au cours de ces dernières années, pour ce qui concerne le classement et l'exploitation des archives émanant d'une source ecclésiastique ou religieuse. Cependant la situation demeure inquiétante.

Les archives diocésaines sont parfois incomplètes. Ainsi, dans tel diocèse, il ne reste presque aucune correspondance des évêques qui se sont succédé depuis la Révolution; ce qui soulève la question des papiers privés. En outre les archives des Directions diocésaines sont souvent exposées: seules 17 Directions diocésaines de l'Enseignement catholique ont pu récemment indiquer la date de leur fondation; quant aux Directions des oeuvres, même lorsque des fonds intéressants leur ont été donnés, elles ne les ont pas toujours conservés, et dans certains cas, périodiquement, est faite place nette.

Les archives paroissiales, sauf les registres de catholicité, sont souvent encore plus exposées, surtout par suite des fermetures de paroisses. Or

les anciennes archives paroissiales n'ont pas toutes disparu: le travail de sauvetage entrepris par l'abbé Bizeau dans le diocèse de Chartres en donne l'assurance, aussi bien que certaines recherches entreprises dans le diocèse de Luçon par le chanoine Delhommeau, ou dans les diocèses du Nord par l'abbé Berthe et le père Beylard, etc.

Pour ce qui concerne les congrégations religieuses, s'il est vrai que certaines d'entre elles — et spécialement une douzaine qui sont fréquemment évoquées — possèdent des archives importantes, il semble difficile de dépasser le pourcentage de 20 o/o — pour les congrégations masculines et surtout féminines — qui ont des archives classées, inventoriées et utilisables. Et, tant pour les congrégations enseignantes, que pour les congrégations hospitalières, non seulement des lacunes, mais même des destructions — et certaines toutes récentes — doivent être enregistrées.

Les organismes centraux de l'Eglise catholique en France, certes, conservent généralement leurs actes de gouvernement — et encore peut-être pas absolument toujours. Mais leurs dossiers de documentation sont parfois exposés. Certains d'entre eux, en effet, n'ont ni personnel, ni local, leur permettant de conserver, dès lors qu'une action est passée, les documents qui ont servi à la préparer (enquête réalisée en vue d'un congrès, par exemple); et certaines destructions, inévitables dans les conditions actuelles, sont irréparables; or ce qui a ainsi péri représentait une source de documentation de première main qui eût été précieuse pour l'histoire.

Cette situation révèle l'absence d'une véritable politique à l'égard des archives, à l'heure précisément où les fermetures d'établissements et la diminution des effectifs en font sentir plus vivement la nécessité. En effet ceux qui sont à la source des archives, ou bien ne savent pas quoi garder ou bien même actuellement se comportent pratiquement comme s'ils se désintéressaient de la question; un directeur diocésain de l'Enseignement catholique écrivait récemment: „A mon départ, je sais que je ne serai pas remplacé comme prêtre, et les archives seront brûlées”.

Quant aux archivistes, malgré toute leur bonne volonté et leur obscur dévouement — souvent très grand —, ils demeurent le plus souvent isolés et se trouvent aux prises avec bien des difficultés concrètes: leur formation est parfois très insuffisante (sans que soit courante la situation de telle congrégation féminine dans laquelle c'est la soeur cuisinière qui est en même temps archiviste, combien d'archivistes ne se sont formés que d'une manière artisanale et par l'expérience); et bien souvent ils sont réduits à des conditions de travail assez précaires (tel local d'archives diocésaines, par exemple, est un sous-sol sans éclairage ni chauffage).

Ainsi la situation présente risque de ne fournir ni aux historiens ni aux théologiens les sources documentaires qui leur seront indispensables.

C'est de ce contexte qu'est née l'Association des archivistes de l'Eglise de France.

II. HISTOIRE DE L'ASSOCIATION

L'Association des archivistes, fondée en 1973 et qui s'est développée depuis cette date, vient de tenir un congrès national d'une certaine importance, à l'occasion duquel a pu être organisé un Colloque franco-polonais de recherches sur les sources de l'histoire religieuse.

A. FONDATION DE L'ASSOCIATION

Cinquante et un archivistes diocésains et religieux de France se sont réunis à Paris les 18 et 19 septembre 1973, à l'invitation du père Hout-Pleuroux, secrétaire général de l'Episcopat, du père Barbier, secrétaire général du Comité permanent des Religieux, et de M. l'abbé Molette, directeur de la section Documentation et recherches archivistiques au Centre de recherches d'histoire religieuse (Institut Catholique de Paris — C.N.R.S.).

Dans des assemblées générales, ils ont étudié la situation actuelle des archives de l'Eglise en France et les améliorations requises, ainsi que la collaboration locale entre archivistes diocésains, archivistes de congrégations, archivistes départementaux et historiens.

Par groupes spécialisés, ils ont plus particulièrement retenu les questions suivantes: celle de la récupération des archives en péril, dans les diocèses d'une part, dans les congrégations d'autre part; ainsi que les questions qui se posent, d'une part aux archivistes plus rompus à leur métier, et d'autre part aux archivistes plus novices.

En outre, ils sont allés aux Archives nationales, où le directeur général des Archives de France les a accueillis, affirmant le vif souci qu'il porte à tous les éléments du patrimoine national; et ils ont pris contact avec la Direction du stage technique international, ainsi qu'avec la Direction du service des archives privées.

Au terme de ces journées de travail, ils ont émis les voeux suivants:

1° — D'une façon générale, attirer l'attention des détenteurs d'archives sur leur importance:

— elles sont des témoins de faits de civilisation et de culture;

— elles constituent un matériau de base indispensable aux sciences humaines et théologiques.

2° — A l'échelon local (diocèses, ordres et congrégations), susciter la constitution et soutenir le travail de commissions d'archives, afin d'assurer la sauvegarde des archives anciennes et la conservation des documents annuellement produits.

3° — Etudier les moyens les plus appropriés pour assurer cette sauvegarde et cette conservation.

4° — Elaborer un règlement général des archives de l'Eglise en France, notamment pour ce qui concerne la récupération des archives anciennes, les versements des documents récents, ainsi que ce qui concerne la communication des différentes pièces contenues dans les divers fonds.

5° — D'autres propositions ont été envisagées: la „formation permanente” du personnel, la question — parfois très lourde — des moyens matériels, etc...

6° — Deux projets ont été élaborés:

— celui de créer une Association des archivistes ecclésiastiques et religieux. Elle permettrait à ses membres d'assurer une meilleure liaison entre eux et, d'une certaine manière, constituerait une personne morale.

— celui de créer un Centre national des archives de l'Eglise en France, non pas pour regrouper les fonds existants, mais afin d'assurer la sauvegarde des archives qui ne ressortissent à aucun dépôt en exercice, et qui risquent d'être définitivement perdues.

La réalisation satisfaisante de ce second projet est encore à l'étude, parce qu'elle exigerait un local assez important et des crédits de fonctionnement suffisants.

Mais l'Association a pu être immédiatement fondée: les archivistes réunis formant l'assemblée constituante de l'Association naissante. Avant de la déclarer à la préfecture, il a suffi de la compléter en recourant au groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines, afin que tous les secteurs organiques de l'Eglise catholique y fussent présents.

Dès lors donc pouvait se développer l'Association des archivistes de l'Eglise de France.

B. CARACTÈRE ET DÉBUTS DE L'ASSOCIATION

Cette association, fondée le 19 septembre 1973, en accord avec les autorités ecclésiastiques et religieuses, a pour but:

1° — de favoriser la sauvegarde et la bonne conservation de l'en-

semble des documents qui, témoignant de la vitalité de l'Église catholique en France, constituent un élément du patrimoine intellectuel, culturel et spirituel du pays;

2° — de promouvoir tous les moyens susceptibles d'améliorer les relations entre les membres, leur activité scientifique et technique, ainsi que leurs conditions de travail, eu égard au caractère propre des fonds envisagés.

Cette association n'est pas à proprement parler une association religieuse. C'est une association civile érigée selon la loi française de 1901 sur les associations. Mais elle a été instituée et fonctionne, d'après ses statuts mêmes, „en accord avec les autorités ecclésiastiques et religieuses”. Et il est aussi précisé dans les statuts qu'il importe de tenir le plus grand compte du „caractère propre des fonds envisagés”.

Cette association n'est pas une association des archivistes ecclésiastiques ou religieux, parce qu'elle reste ouverte aux archivistes non ecclésiastiques ou religieux qui s'occupent d'archives témoignant de la vitalité de l'Église catholique en France. Les archivistes de l'Etat, par exemple, qui ont le souci de cette partie du patrimoine national dont ils ont la charge, peuvent parfaitement faire partie de l'Association. Et c'est pourquoi l'Association s'appelle Association des archivistes de l'Église de France.

Depuis sa fondation, l'Association a publié 4 bulletins, deux par an; ces bulletins paraissent le 1er au début de l'année civile en février ou mars, le 2ème à la mi-septembre.

Ces bulletins visent à donner des échos du travail des archivistes: archivistes diocésains (souci des archives diocésaines, souci des archives paroissiales), archivistes religieux, archivistes religieuses; et, de la sorte, les lecteurs peuvent s'encourager mutuellement et confronter leurs expériences; dans certains cas même, ils peuvent se dire: „Cur isti, cur illi, cur non ego?”

Ces bulletins ont été, accueillis, et à commencer par les intéressés eux-mêmes, avec une faveur non dissimulée. Ils ont aidé les archivistes à se connaître mutuellement et à partager leurs expériences. Ils ont même été, à l'occasion, comme un trait d'union avec l'étranger.

Le bulletin n° 4 évoquait le travail préparatoire accompli en vue du congrès des 13 et 14 octobre 1975 par les diverses commissions qui avaient élaboré une première révision des cadres de classement en usage dans les divers secteurs: commission des archives diocésaines et paroissiales, commission des archives des religieux, groupe de recherches archivistiques et historiques des congrégations féminines, commission monastique, commission des archives missionnaires, commission des archives de l'enseignement ...

Une des résolutions de la session de 1973 avait été, en effet, de revoir les cadres de classement déjà proposés et de les compléter dans la mesure du nécessaire au contact de l'expérience acquise. Le but de cette révision n'était pas, bien évidemment, de bouleverser quoi que ce fût, mais de compléter ou d'adapter ce qui existait afin qu'une progressive harmonisation facilitât le travail des archivistes et la consultation de leurs fonds.

Dans certains cas, c'est une véritable extension de la notion traditionnelle d'archives qu'il apparaissait nécessaire de promouvoir. Et dans cette perspective, il s'agissait de mettre au point des cadres de classement qui fussent non pas seulement descriptifs de ce qui jusqu'ici avait été sauvegardé, mais d'une certaine manière normatifs de ce qui aurait dû, et de ce qui devrait être, conservé. Il était indispensable, en effet, de viser à combler les lacunes: ici, c'était tel secteur d'activité qui n'avait laissé aucune trace dans les fonds existants; là, c'étaient des versements dont il y avait lieu d'assurer la régularité de la part des divers services; ailleurs, c'étaient des ramassages systématiques auxquels il apparaissait nécessaire de procéder.

C'est à condition de répondre à ces exigences que la session pouvait servir la responsabilité archivistique des participants — si importante dans la conjoncture présente — en les aidant à élargir la notion traditionnelle d'archives, tant pour ce qui concerne la constitution que pour ce qui concerne le classement de leurs fonds, de telle sorte qu'il soit véritablement possible aux documents qu'ils contiennent de servir l'histoire.

C. LE CONGRÈS D'OCTOBRE 1975
ET LE COLLOQUE FRANCO-POLONAIS

La session qui se tint à Paris les 13 et 14 octobre 1975 fut, pour ainsi dire, un véritable congrès, dont les journées furent très remplies. Car étudier les principes et les conséquences d'une extension de la notion traditionnelle d'archives requérait un travail assidu. Cette rencontre a compté plus de 170 inscriptions et plus de 150 participants effectivement présents.

L'importance de ce Congrès était soulignée par la présence des plus hautes autorités religieuses, du cardinal Marty, président de la Conférence épiscopale française, dont l'allocution fut particulièrement remarquée, du père Hout-Pleuroux, secrétaire général de la Conférence épiscopale française, et des représentants des organismes de liaison des religieux et des religieuses, ainsi que de plusieurs membres de l'Institut de France (lequel venait de conférer un prix à l'Association)

et des responsables des archives publiques, ou d'universitaires de l'enseignement supérieur public ou libre. De plus un nombre imposant de messages reçus à l'occasion de ces assises témoignaient de l'intérêt suscité dans tous ces milieux, à travers toute la France.

La collaboration de l'Association des archivistes de l'Église de France avec les archivistes d'État était particulièrement patente. M. Jean Favier, directeur général des Archives de France, prit la parole à deux reprises: à la séance inaugurale au cours de laquelle il adressa un fervent salut à l'assemblée, et le lendemain matin — au terme des conférences — dans une intervention très importante sur la fonction actuelle et les responsabilités de l'archiviste. M. Guy Duboscq, ancien directeur général des Archives de France, évoqua la nécessité de la prochaine loi d'archives — dont il eut l'initiative. Et fut importante, non moins qu'appréciée, la contribution apportée à ce Congrès tant par les communications de plusieurs conservateurs en chef et directeurs de services d'archives publiques, que par leurs interventions pertinentes au cours des travaux par commissions qui se déroulaient l'après-midi.

Les communications de la matinée visaient à aborder des problèmes de fond. Dans la séance inaugurale il était indispensable, bien évidemment, d'aborder sur le plan archivistique lui-même la question fondamentale du caractère spécifique des archives de source ecclésiastique et religieuse (abbé Molette).

Après quoi, le thème du congrès pouvait être exposé: à partir de la situation présente des archives de l'Église de France telle qu'elle se dégageait du bilan de l'enquête préparatoire (Melle Wache), il était utile que fût évoquée la nécessité actuelle d'élargir la notion traditionnelle d'archives (Mme Chauleur).

Dans la matinée du second jour, les principes sous-jacents à l'extension de la notion traditionnelle d'archives furent mis en lumière par les communications relatives, l'une aux inventaires et guides d'archives (M. Mahieu), l'autre à la communication des archives (M. Bernard).

C'est sur ces fondements que pouvait se poursuivre dans les après-midis un travail par commissions visant à mettre au point les cadres-types de classement, proposés par les commissions préparatoires et contenus dans le dossier qui avait été remis à chaque congressiste au début de la session.

Il devrait résulter de ce congrès l'élaboration d'un manuel des archives de l'Église de France, réunissant les divers cadres de classement proposés aux archivistes et mis au point à l'occasion de cette session. Ce manuel comprendrait, en outre quelques principes généraux, ainsi que les grandes lignes d'un règlement général dont l'actualité serait rendue manifeste par la publication de la prochaine loi d'archives.

Autre point notable: les représentations étrangères. Certaines étaient présentes au titre d'une association: le Canada et la Yougoslavie; et des représentations qui s'étaient annoncées durent in extremis se contenter d'envoyer des télégrammes ou des messages: l'Espagne et l'Italie. D'autres étaient présentes au titre de leur participation active particulière: la Belgique, la Pologne et la Suisse.

Et à ce sujet, il convient de mentionner tout spécialement le Colloque franco-polonais de recherches sur les sources de l'histoire religieuse qui a pu être organisé sous le patronage du Secrétariat d'Etat aux Universités. Ce colloque est assurément le fruit de la collaboration, encore informelle, entre le Centre de recherches d'histoire religieuse (Institut catholique de Paris — C.N.R.S.) et l'Institut de géographie historique (Université catholique de Lublin). Mais un travail commun n'a été rendu possible en octobre 1975 que par l'existence du Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines françaises — à la réunion duquel le doyen Jerzy Kłoczowski (de Lublin) avait participé le 30 juin 1975 — et par le développement de l'Association des archivistes de l'Eglise de France.

Huit religieuses polonaises, membres du groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines de Pologne, ont pu venir au cours du mois d'octobre participer les 11 et 12 octobre (après avoir été reçues à l'Institut catholique de Paris par le recteur Mgr Poupard), aux travaux du Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines françaises; elles ont pu exposer, alors, combien certaines sources archivistiques françaises sont indispensables pour une étude scientifique de l'histoire de plusieurs congrégations polonaises; elles ont pu aussi, soit avant soit après leur semaine de travail avec les religieuses françaises, effectuer des recherches dans des fonds français; et, dans certains cas, elles ont pu prendre des notes ou des photocopies, voire recevoir des microfilms, leur permettant de compléter leurs sources documentaires.

Les 13 et 14 octobre, ces religieuses polonaises ont participé activement à la session de l'Association des archivistes de l'Eglise de France; elles ont abordé alors la question du classement et de la constitution des archives; cette confrontation d'ordre méthodologique avec les problèmes posés en France s'est avérée particulièrement fructueuse.

Le 15 octobre, c'est aux Archives nationales qu'elles étaient reçues par M. Le Moël et par M. Mahieu qui leur ont ouvert tous les fonds susceptibles de les intéresser; et deux d'entre elles ont pu revenir ultérieurement travailler sur ces fonds et poser les jalons d'un inventaire sommaire. Le 16 et le 22 octobre, étaient organisées pour elle et pour celui qui avait représenté au congrès les archivistes religieux de Yougo-

slavie, le Dr Makso Pelozza (Académie Yougoslave de Zagreb), grâce à M. Kosuta et Mme Rapacka des visites de la Bibliothèque nationale, où plusieurs ont pu poursuivre quelques recherches.

Le 17 octobre, enfin, a eu lieu une rencontre avec M. l'abbé Marchasson, doyen de la Faculté des lettres de l'Institut catholique de Paris, le P. de Bertier, de Sauvigny, professeur à l'Institut catholique, le P. Paul Duclos, archiviste adjoint de la province de Paris des Pères jésuites et auteur d'une étude sur le Vatican et la seconde guerre mondiale, Melle Brigitte Waché, agrégée de l'Université, et plusieurs religieuses françaises membres du groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines: le thème de cette rencontre était: „Recherches archivistiques et historiques sur l'époque de l'occupation allemande”; pour la circonstance était encore venu des environs de Lyon, avec toute la documentation qu'il s'était constituée en Pologne sur la question, un ancien prisonnier français qui avait alors bénéficié de l'aide que des religieuses polonaises avaient apportée aux prisonniers français. Ainsi apparaissait un autre aspect des sources françaises de la vitalité du catholicisme polonais.

Il convient aussi de souligner à ce propos l'opportunité et l'importance d'une initiative des congrégations féminines de Pologne. La plupart d'entre elles se trouvaient, en effet, au lendemain de la seconde guerre mondiale, dépouillées de tout; et notamment beaucoup de sources archivistiques avaient sombré dans la tourmente. Les exigences de la vie et du travail scientifique requéraient la reconstitution d'un matériel documentaire. Plusieurs communications ont donné quelque écho du travail entrepris. Ainsi, l'exemple des Franciscaines de la Famille de Marie a retenu l'attention par ses qualités de précision et ses exigences critiques. Il faut évoquer aussi le travail, d'envergure nationale, qui a été entrepris auprès de chaque congrégation, auprès de chaque maison religieuse ou chaque poste de travail, comme auprès de chaque membre des instituts considérés: des questionnaires — préalablement élaborés par l'Institut de géographie historique — ont été remplis d'une manière uniforme. Toutes les fiches, maintenant rassemblées, constituent un matériel documentaire de la plus grande importance (plusieurs dizaines de milliers de fiches): c'est une documentation de base et de référence, qui assure la valeur des communications présentées. L'intérêt scientifique de ce travail, ainsi que les perspectives qu'il ouvre, ressortent avec évidence de la seule analyse des questionnaires.

Par la confrontation des méthodes comme par la diversité des sources française de l'histoire des congrégations polonaises, ce colloque franco-polonais aura été certainement très positif. Il est un exemple concret

du travail que peut permettre de poursuivre une collaboration scientifique internationale, qui, dans le respect du caractère propre de chaque situation nationale, soit utile à la cause qui rassemble les divers participants.

C'est le récent congrès de l'Association des archivistes de l'Eglise de France qui a pu offrir l'occasion de cette réalisation.

III. PROJETS DE L'ASSOCIATION

Evoquer l'élaboration d'un manuel, c'était déjà aborder la 3ème partie de cet exposé, étant donné que ce manuel n'est encore qu'à l'état de projet; c'est bien évident, puisque les actes du congrès ne sont pas encore publiés.

Comme autres projets, l'Association s'efforcera de développer en son sein des commissions spécialisées, qui poursuivront le travail dans chaque secteur (archives diocésaines et paroissiales, archives des religieux, archives des religieuses, archives monastiques, archives missionnaires, archives de l'enseignement; il faudra aussi constituer des commissions spécialisées pour les archives hospitalières, pour les archives des organismes centraux de l'Eglise catholique en France).

Il y a lieu aussi de prévoir autour de chaque archiviste, la constitution d'une petite commission locale. Jusqu'ici les quelques commissions locales qui existaient réunissaient plutôt des historiens locaux, c'est-à-dire des utilisateurs des archives. Sans méconnaître l'intérêt qu'il peut y avoir à faire appel à leur connaissance et à leur pratique des divers fonds, il ne faut pas méconnaître que le travail qui s'impose actuellement est essentiellement un effort pour assurer le versement des archives dans les fonds des archives diocésaines ou des archives provinciales ou généralices. Cette exigence requiert donc la présence auprès des archivistes de „délégués aux archives” institués dans les différents services de l'unité administrative à laquelle ils sont attachés, comme les Archives de France ont des „missionnaires” dans les différents ministères.

Ces différents projets ne pourront aboutir qu'en assurant la formation des archivistes. Car bien souvent, les archivistes ecclésiastiques ou religieux ont été nommés sans avoir reçu au préalable la moindre formation. Pour assurer cette formation, il y a certes la possibilité d'envisager la participation aux cours spécialisés donnés par des écoles spécialisées: l'Ecole archivistique du Vatican ou l'Ecole des Chartes à Paris. Mais, bien souvent, une telle solution semblera irréalisable; et les administrations ecclésiastiques ou religieuses ne verront pas facilement que cet in-

vestissement en personnel pourrait s'avérer utile. Il faut donc envisager des solutions plus modestes: les archivistes déjà rompus à leur travail peuvent tirer parti du stage international organisé chaque année par les Archives de France, de janvier à mars, aux Archives nationales à Paris; mais il reste le problème le plus fréquent, celui d'une formation initiale de base. La question est actuellement à l'étude.

D'autres projets, enfin, ont pu être envisagés grâce à la présence des participants étrangers venus au congrès d'octobre 1975. Il est bien évident que le colloque franco-polonais ne saurait être qu'un premier pas effectué dans cette voie. Outre la Pologne, une collaboration scientifique avec la Yougoslavie par exemple, a pu être amorcée. Et d'autres échanges s'ébauchent encore qui devront mûrir pour prendre corps.

Tels sont les projets que nous avons pour les toutes prochaines années.

*

Après avoir évoqué la préhistoire, l'histoire et les projets de l'Association des archivistes de l'Église de France, il reste à conclure.

Les archives émanant d'une source ecclésiastique ou religieuse sont intéressantes à un double titre. D'une part, elles témoignent d'un fait de civilisation; à ce titre elles ont une destination commune et constituent un élément de l'histoire générale. D'autre part, pour les chrétiens, elles gardent trace de l'action du Dieu-vivant; à ce titre, elles sont un bien d'Église et constituent un lieu théologique ainsi qu'une source spirituelle pour les générations successives du peuple de Dieu.

Sous l'un et l'autre aspect, elles permettent de répondre à la question posée d'ailleurs par le Concile Vatican II: „Église, que dis-tu de toi-même?”

Mais, pour qu'elles puissent ainsi servir aux générations ultérieures, il faut trois choses:

- 1) — que ces archives existent: c'est la responsabilité de ceux qui sont à la source de les constituer;
- 2) — que ces archives soient classées, inventoriées, utilisables: c'est la responsabilité des archivistes, mais il leur en faut les moyens;
- 3) — que ces archives soient lues d'une manière correcte par ceux qui y recourent: c'est la responsabilité des historiens et des théologiens.

Or, la situation présente risque de ne fournir ni aux historiens, ni aux croyants les sources documentaires qui seules leur permettraient — aux uns et aux autres selon les exigences propres — d'y „contempler,

selon l'expression de Pie XII à propos des archives vaticanes, comme dans un miroir la conscience que l'Eglise a d'elle-même" (Discours aux membres du 10ème Congrès international des sciences historiques, 7.9.1955).

C'est pour permettre qu'il en soit ainsi — en améliorant la situation présente — qu'a été fondée et que se développe l'Association des archivistes de l'Eglise de France.